

## DOM : manifestation pour la défense des congés bonifiés

Quelques centaines de personnes ont manifesté hier à Paris pour défendre les congés bonifiés accordés aux fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer (DOM). Actuellement, le système de « congés bonifiés » offre 30 jours supplémentaires de vacances tous les 36 mois, soit 65 jours au total tous les trois ans sur le lieu de la résidence habituelle déclarée des fonctionnaires. Il bénéficie chaque année à plus de 30.000 personnes (fonctionnaires et ayant-droit). L'administration paie les frais de transport de l'agent et de sa famille et la majoration de rémunération (de 35 % à 40 %) servie pendant le séjour. Un projet de réforme prône à la place de cette prise en charge intégrale des billets d'avion, l'attribution de chèques « congé bonifié », non imposables, calculés sur la base du « prix moyen haute saison » des transports aériens, soit environ 1.200 euros.